



## COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mercredi 18 novembre 2020

### Présents :

*José RUIZ (SCB – Président)*  
*Hugo BUFFARD (SCB – juriste)*  
*Alex GERBAUD (SCB – juriste)*  
*Michel GOBILLOT (U.C.P.B – Président)*  
*Pierre FARGEAUD (U.P.C.B – Représentant)*  
*Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)*  
*Mathilde LAPORTE BOUREL (U.C.P.B – Chargée de missions)*  
*Jérôme ROSENSTIEHL (U.P.C.B - Représentant)*  
*Jean-François KLATOVSKY (Avocat – conseil de l'U.C.P.B)*  
*Jesse DELHOMME (S.N.B –Responsable réseau joueurs et relations collectives)*  
*Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)*  
*Florence PEYER (Avocat – Conseil de la LNB)*  
*Mickaël CONTRERAS (L.N.B. – Directeur juridique)*  
*Euzhann LERANDY (L.N.B – Juriste)*  
*Clément DONDEYNE (L.N.B – Directeur Marketing)*  
*Guillaume CARREY (L.N.B – Responsable Digital)*

José RUIZ, Président de l'UCPB, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

### **1) Validation du Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020 est validé par la Commission Paritaire.

## **2) Projet LNB 2k20**

Le service Marketing/Communication de la LNB présente aux membres de la Commission Mixte Paritaire le projet LNB 2k20. Un fan de basket a recréé l'ensemble des équipes LNB sur le jeu NBA 2k20. Il est possible pour un joueur de télécharger ces effectifs dans NBA 2k20 et de jouer avec une équipe LNB de son choix. L'objectif est d'associer la LNB au projet du créateur afin d'en faire la promotion et sécuriser juridiquement l'initiative. La LNB ne retirera aucun subside financier de ce projet et le créateur ne demande aucune compensation financière.

L'UCPB insiste sur la nécessité d'obtenir l'accord des joueurs via un accord cadre et de sécuriser juridiquement la relation entre le créateur et la LNB.

Le SNB précise que l'image associée collective suffit à sécuriser la relation avec les joueurs. Il faudra adopter un avenant d'interprétation à l'Accord de Branche du Basketball Professionnel pour y inclure les jeux vidéo.

Le SCB, l'UCPB et le SNB se mettent d'accord pour que les syndicats aient un rôle d'information et de médiation entre la LNB et ses acteurs.

La LNB enverra par ailleurs aux partenaires sociaux un courrier d'information à destination des joueurs, entraîneurs et clubs.

Le projet sera présenté au prochain Comité Directeur qui aura lieu le 24 novembre 2020.

## **3) Crise sanitaire : Bilan de la situation des clubs et proposition d'un accord de sollicitation de baisse des rémunérations des salariés des clubs**

L'UCPB présente une note sur les conséquences des matchs à huis clos au basket et dans les autres sports. La note est annexée au présent procès-verbal. L'UCPB précise que celle-ci a été établie en intégrant notamment les données financées calculées par la DNCCGCP sur la base d'éléments transmis par les clubs. Il ressort de cette note que le basket est le sport professionnel le plus touché par la crise sanitaire car les clubs dépendent essentiellement de la billetterie et des partenariats. En moyenne, un huis clos induit 110 000 euros de perte pour un club de Jeep® ELITE et 35 000 euros pour un club de PRO B. En comparaison, l'UCPB expose la situation du handball, dont le modèle économique est proche de celui du basket, qui a décidé de maintenir le huis clos sur la période de novembre à janvier. Néanmoins, avec deux fenêtres internationales sur cette période, seules cinq/six journées sont concernées par le huis clos. La réalité du calendrier au basket n'est pas la même, d'autant plus que les matchs de décembre sont les plus importants pour l'économie des clubs.

L'UCPB propose la mise en place d'un accord « incitatif » de baisse des rémunérations. L'objectif de cet accord est de poser un cadre d'échange aux négociations individuelles des clubs avec leurs joueurs, entraîneurs et administratifs.

Le SCB donne son accord pour **la mise** en place de l'accord.

Le SNB indique que les clubs peuvent bénéficier de différentes aides de l'Etat et qu'il est possible pour eux de recourir au chômage partiel. L'interdiction du huis clos ayant été votée lors de l'AG de mai 2020, les matchs du mois de novembre ont été reportés entraînant ainsi un report des recettes. Il serait alors prématuré de parler de baisse de rémunération.

S'agissant des aides de l'Etat et du chômage partiel, l'UCPB affirme que malgré ces dispositifs, les clubs subissent déjà des pertes qui vont inévitablement s'accroître même si les matchs reportés sont joués avec des jauges. De plus, au-delà de l'économie que cela représente pour les clubs, l'accord de sollicitation de baisse des rémunérations est également une volonté de montrer aux pouvoirs publics que les clubs professionnels et leurs salariés sont solidaires.

Le SCB et le SNB discuteront sur le sujet dans la semaine. Le SNB donnera une réponse à l'UCBP dans les prochains jours.

#### **4) Thématiques de travail pour la saison 2020/2021**

En conséquence de la crise sanitaire et des sujets prioritaires et urgent à traiter, les partenaires sociaux s'accordent à ajourner ce point.

#### **5) Le recours au chômage partiel**

La possibilité pour les clubs de recourir au chômage partiel étant clairement confirmée par le gouvernement, le SNB affirme que les clubs ont pour rôle d'informer les salariés des modalités de mise en place du dispositif. Cela peut se concrétiser par une réunion d'information lors de laquelle le club explique aux joueurs et aux entraîneurs la cohérence entre les heures travaillées par rapport aux heures de chômage déclarées et à la rémunération.

S'agissant du pourcentage de chômage déclaré, les clubs doivent agir de bonne foi. La mise en place d'un planning d'entraînement adapté prenant en compte les temps de travail du sportif hors séances collectives (soins, travail individuel) est indispensable.

L'UCPB va rédiger une note à destination des clubs sur le recours au chômage partiel.

#### **6) Le fonds social**

L'UCPB a reçu cinq demandes d'aide à la formation qui sont actuellement en cours de traitement. L'UCPB va valider ses demandes et reviendra vers le SNB.

Le fonds social représente actuellement environ 100 000 Euros. Au vu de la situation économique des clubs et de la crise sanitaire, l'UCPB propose de ne pas faire d'appel à cotisation aux clubs cette année.

Le SNB donne son accord.

#### **7) Questions diverses**

Les membres de la Commission n'ayant pas d'autres questions, José RUIZ remercie l'ensemble des membres, lève la séance et donne rendez-vous pour la prochaine réunion de la Commission Paritaire qui se tiendra 3 décembre 2020.